

# LA LOI 96 AU QUÉBEC PROVOQUE L'INTOLÉRANCE ET DES ÉPREUVES



**La population anglophone du Québec est supérieure à CINQ autres provinces canadiennes, et pourtant**

- Les droits de tous sont désormais SECONDAIRES par rapport au français.
- Les services en anglais seulement fournis aux personnes «ÉLIGIBLES», c'est-à-dire:
  - Qui ont fait leurs études en anglais au Canada,
  - Les autochtones,
  - Les nouveaux arrivants pendant les six premiers mois.
- Les BARRIÈRES empêchent les personnes qui parlent anglais de:
  - Fréquenter des écoles et collèges anglais,
  - Accéder à l'information, aux tribunaux et aux soins de santé,
  - Bénéficier des services municipaux,
  - Gérer une entreprise dans leur langue.

**LE DÉNI DES DROITS FONDAMENTAUX DE LA PERSONNE AU QUÉBEC DOIT ÊTRE ARRÊTÉ.**

## SOUTENEZ LA LUTTE POUR LES DROITS LINGUISTIQUES



NOTRE COMBAT AU TRIBUNAL au nom des particuliers SUR LA RÉCUPÉRATION DE LEURS DROITS LINGUISTIQUES DÉPEND SUR LE SOUTIEN DU PUBLIC.



**FAITES UN DON, REJOIGNEZ- NOUS, DEVENEZ BÉNÉVOLE ET APPRENEZ-EN PLUS SUR [www.LeComiteSpecial.ca](http://www.LeComiteSpecial.ca)**